

La prison n'est pas peuplée d'anges...

cela n'autorise pas pour autant les politiques à instrumentaliser les détenus.

Serge
Kollwelter

En prison, il n'y a pas de concentration d'anges: nous y trouvons traditionnellement des condamnés purgeant leur peine et des détenus attendant leur procès. La prison est surpeuplée depuis des années. Aux prisonniers et détenus en préventive, s'ajoutent au Luxembourg des personnes en situation (partiellement) irrégulière attendant d'être expulsées ainsi que des mineurs. Ceci aggrave le surpeuplement. Ces deux groupes y sont enfermés faute d'autres structures plus adaptées: malgré des remontrances successives des instances du Conseil de l'Europe pour que le Luxembourg crée respectivement un centre spécialisé pour mineurs et un centre de rétention pour étrangers en situation irrégulière, rien ne bouge.

A quoi tient cet immobilisme?

Il ne peut s'agir du savoir-faire des ministres, en de nombreuses (autres) circonstances, ils ont montré et montrent leur compétence et leur volonté d'agir: regardez la vitesse avec laquelle ils mettent en œuvre ces jours-ci une législation concernant les offres publiques d'achat.

Un centre pour mineurs et un autre pour étrangers est à l'ordre du jour du gouvernement depuis des années et des années: sans doute sous «divers», en tout cas pas comme priorité. Cette inaction est d'autant plus incompréhensible que de nombreux ministres sont concernés: celui de la Justice certes, mais encore ceux de l'Immigration, celle de la Famille, sans oublier celui des Travaux publics.

Toujours pas d'explication pour l'immobilisme!

A première vue, la prison ne constitue pas un sujet gratifiant et ne fait pas affluer les voix des électeurs. A moins d'utiliser ce sujet à bon

escient. Ne rien faire en ce domaine est politiquement rentable. N'oublions pas que nous avons affaire avec un personnel politique compétent! Ici, tout hasard est banni! Dès lors, une explication devient plausible: les politiques peuvent se profiler sur le dos de la prison et des prisonniers, détenus, retenus et mineurs. L'inaction est la garantie que ce sujet revient régulièrement et permet tout aussi régulièrement de se profiler.

Le triste exemple que nous avons connu récemment nous interpelle: il y a eu mort d'homme. Purgeant sa peine d'un an, l'Algérien était parvenu au bout de ses 365 jours de peine et s'attendait à être libéré. A quelques jours de cette échéance, il avait téléphoné avec ses amis pour «fêter» sous peu sa libération. Cette fête s'est transformée en commémoration et deuil. Les autorités avaient décidé de le rapatrier en Algérie en ajoutant à sa peine de prison une sanction supplémentaire, à savoir l'expulsion. Comme les formalités à cet effet n'étaient pas encore au point, on l'a transféré de la prison proprement dite au bloc de rétention (toujours dans l'enceinte du Centre pénitentier de Schrassig). A partir de là, il n'avait plus de contact avec l'extérieur et ses amis et connaissances l'ont retrouvé mort. Les formalités du rapatriement du corps seront-elles plus rapides que celles de l'expulsion du vivant?

D'autres incidents se produiront vraisemblablement en prison, d'autres critiques viendront sûrement du Conseil de l'Europe ou du Comité des droits des enfants.

Si les choses semblent bouger du côté d'un centre de rétention, faudra-t-il un suicide d'un mineur en prison avant que ces messieurs-dames agiront?

Un centre pour mineurs et un autre pour étrangers est à l'ordre du jour du gouvernement depuis des années et des années: sans doute sous «divers», en tout cas pas comme priorité.
